

Visitez notre site Web à l'adresse

suivante : www.gov.mb.ca/hrc

Un activiste de Winnipeg reçoit un prix pour sa contribution au respect des droits de la personne



WAYNE GLOWACKI/WINNIPEG FREE PRESS

Le ministre de la Justice, M. Gord Mackintosh, présente le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne 2002 à M. Jim Derksen.

Depuis plus de trente ans, M. Jim Derksen fait preuve de dévouement et d'énergie dans ses efforts pour renforcer l'égalité des chances des personnes ayant une déficience. Ses engagements bénévoles et professionnels incluent notamment ses activités relatives à la défense des personnes ayant des déficiences, et ce, dans le cadre du *Code des droits de la personne* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne 2002 a été décerné à M. Derksen pour souligner les efforts qu'il continue de déployer pour faire avancer les droits de la personne.

M. Derksen est originaire du Manitoba. Né à Morris, il est devenu handicapé en 1953, durant l'épidémie de polio. Depuis cette date, il se déplace en fauteuil roulant. M. Derksen a pris part à la création du Conseil des Canadiens avec déficiences et du Conseil canadien des droits des personnes handicapées et a également occupé le poste de président national de ces deux organismes. M. Derksen vit à Winnipeg où il travaille comme analyste des politiques pour le gouvernement du Manitoba.

Au moment de recevoir son prix, M. Derksen a déclaré : « Idéalement, nous pourrions changer le monde pour que toutes les personnes ayant une déficience puissent contribuer pleinement à la vie en société, quel que soit leur handicap. Il reste encore beaucoup de chemin à faire pour que les droits des gens soient pleinement respectés », d'ajouter M. Derksen.

Le dîner qui a eu lieu le 10 décembre pour célébrer la Journée internationale des droits de l'homme a été parrainé par la Commission des droits de la personne du Manitoba, la Commission canadienne des droits de la personne et l'Association d'éducation juridique communautaire du Manitoba.

La Journée internationale des droits de l'homme permet de célébrer l'anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 par l'Organisation des Nations Unies. La Charte canadienne des droits et libertés a été fondée sur cette déclaration.

(Suite à la page 2)

Les droits en question

par Janet Baldwin - présidente
Paix et acceptation

De plus en plus, ceux et celles qui fêtent Noël se rendent compte que ce n'est pas une fête célébrée universellement. Récemment, on a beaucoup parlé des efforts déployés publiquement ou collectivement pour que les fêtes de fin d'année soient plus inclusives. Par exemple, étant donné la politique adoptée par les magasins Gap, certains de leurs employés n'étaient pas sûrs s'ils avaient le droit de souhaiter « Joyeux Noël » aux clients qui faisaient leurs achats de Noël. Cet embarras va peut-être disparaître quand nous arriverons à voir notre communauté d'un autre œil et à accepter qu'elle soit en fait diversifiée, au lieu de voir la diversité comme quelque chose avec laquelle la culture dominante doit composer.

C'est à cette époque de l'année que me vient à l'esprit l'affaire Jones v. C.H.E. Pharmacy ou l'affaire « poinsettia ». Conformément à ses croyances religieuses, M. Jones, un témoin de Jéhovah, ne fêtait pas Noël. Durant les 15 ans où il travaillait comme marchandiseur dans un magasin Shoppers Drug Mart, les préparatifs de Noël dans le magasin ne s'opposaient pas à ses croyances religieuses. Toutefois, quand il y a eu un changement de propriétaire, tous les employés devaient aider à décorer le magasin au temps des fêtes de fin d'année. On a demandé à M. Jones d'accrocher une guirlande et, se sentant mal à l'aise, mais obligé, il a acquiescé. Plusieurs jours plus tard toutefois, M. Jones a refusé de sortir des poinsettias, disant que c'était contre sa religion. Lorsqu'on lui a dit qu'il serait mis à pied s'il refusait, M. Jones a quitté son poste.

Le tribunal qui a instruit l'affaire en Colombie-Britannique a ordonné aux répondants de payer les sommes suivantes à M. Jones : 25 953,56 \$ pour perte de salaire et avantages, 1 142 \$ pour dépenses faites et 3 500 \$ pour avoir commis un acte qui a porté préjudice à sa dignité et à son estime de soi. La couverture médiatique de cette décision, rendue publique en janvier 2001, semblait dire que c'était une forte somme à payer pour une histoire de plantes. Le fait qu'on a renvoyé une personne, employée depuis 15 ans, car elle refusait de violer ses croyances religieuses (alors qu'on aurait bien pu respecter ses croyances) a été banalisé.

Des élèves participent à des ateliers sur le harcèlement et la discrimination

La Commission des droits de la personne du Manitoba a parrainé la deuxième édition de la Conférence de sensibilisation des jeunes à Winnipeg. Le 6 décembre 2002, des jeunes de toute la province ont participé encore une fois à la rencontre qui a eu lieu au Centre culturel franco-manitobain.

Cette année, le vice-président, M. Jerry Woods, a ouvert la conférence en rappelant que le 6 décembre marquait le triste anniversaire du massacre de Montréal et de la mort de 14 étudiants. M. Woods a demandé aux élèves de réfléchir quelques instants sur la « Journée nationale de commémoration et d'activités concernant la violence dirigée contre les femmes ». Ensuite, il a invité une étudiante du Silver Heights Collegiate, M^{lle} Karen Bees, à allumer une bougie en mémoire des femmes tuées.



La Conférence de sensibilisation des jeunes a été un grand succès auprès des jeunes.

M. Woods a également transmis un message aux élèves au sujet de leurs droits : « Ce sont vos droits, non seulement ceux des adultes. Personne ne peut vous les retirer. L'égalité des chances et l'absence de discrimination font partie de vos droits et elles sont non négociables ».

Les élèves pouvaient participer à quatre ateliers ayant des thèmes différents. L'atelier « Working Blues », offert l'an dernier aussi, portait sur les droits de la personne en matière d'emploi. Cette année, toutefois, on a demandé aux élèves de prendre part à une petite mise en scène pour mieux comprendre leurs droits. Comme l'a dit un des élèves, « l'idée de faire un jeu de rôle dans l'atelier "Working Blues" a été excellente ».

Pour la deuxième fois, M. Kevin Chief a été invité à participer à l'atelier « Sticks and Stones ». M. Chief a été pendant cinq ans membre de l'équipe de basket-ball de l'Université de Winnipeg, les deux derniers en tant que capitaine. Conjointement avec deux autres personnes œuvrant dans le domaine des droits de la personne, M. Chief a parlé du besoin d'accepter nos différences, de ne pas avoir des préjugés et de l'importance de prendre part à des activités parascolaires.

L'un des ateliers les plus populaires cette année s'intitulait « Pride and Prejudice » (orgueil et préjugés). Deux invités spéciaux y ont participé, M^{me} Donna Huen, du Rainbow Resource Centre, et M. Josh Malam, qui a récemment terminé ses études secondaires et qui a parlé de son vécu en tant qu'homosexuel à l'école secondaire. Étant donné son approche ouverte et honnête, beaucoup d'élèves se sentaient libres de lui poser des questions et de prendre part aux discussions en groupe.

Le dernier atelier, « Not So Trivial Pursuit », était le préféré de tous. Il ressemblait au jeu célèbre, à part le fait que toutes les questions portaient sur les droits de la personne. Le plancher tenait lieu de planchette de jeu et c'était en répondant correctement aux questions que les élèves se déplaçaient vers le centre de la planchette. Cet atelier servira de base au nouveau jeu-questionnaire offert sur le site Web de la Commission des droits de la personne du Manitoba dès 2003.

Durant le dîner, les élèves ont eu droit à un merveilleux spectacle de danse et de musique. Le groupe « Burnt » a offert sur scène un concert unique combinant blues, jazz, folk ainsi que de la musique contemporaine, tribale et indigène. Deux danseurs des Premières nations se sont joints au groupe pour présenter une danse traditionnelle effectuée dans un style moderne et énergique.

À la fin de la conférence a eu lieu la présentation des lauréats du concours vidéo. La vidéo gagnante avait pour thème le clonage à une époque genre « Guerre des étoiles ». Son message était qu'il valait mieux avoir des différences plutôt qu'être tous pareils. La vidéo gagnante a été réalisée par des élèves du Garden Valley Collegiate et s'intitulait « Discrimination ».

L'école gagnante a reçu un bon-cadeau de 500 \$ de Advance Electronics. Les écoles ayant obtenu une mention honorable ont reçu un bon-cadeau de 200 \$.

(Suite de la Journée internationale des droits de l'homme)

Madame la juge Colleen Suche a été la conférencière invitée à la Journée internationale des droits de l'homme. La juge Suche, ancienne arbitre des droits de la personne, a pratiqué principalement dans les domaines de l'arbitrage, de la médiation et des droits de la personne.

Dans son discours, la juge Suche a parlé avec fierté du *Code des droits de la personne* du Manitoba. Ce code, créé en 1987, a remplacé la *Loi sur les droits de la personne* du Manitoba. Elle a dit que ce n'est qu'aujourd'hui que le reste du pays a rattrapé le Manitoba et a cité bon nombre de cas où notre province a montré l'exemple dans le domaine des droits de la personne.

La juge Suche a tenu à rappeler à ses interlocuteurs la diversité de leurs origines et qu'il fallait compter sur cette diversité pour survivre. Elle a conclu en disant : « il faut éliminer le mot "eux" de notre vocabulaire pour parler plutôt de "nous" ».

Plus de 120 personnes ont assisté à la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme et à la présentation du Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne.



Des danseurs ont ajouté de la couleur et du mouvement à la musique du groupe « Burnt ».

La Commission des droits de la personne du Manitoba tient à remercier les commanditaires et donateurs suivants pour avoir contribué généreusement à la Conférence de sensibilisation des jeunes:

Dons

Asper Foundation
Aboriginal Council
Centre des manuels scolaires du Manitoba
Staples Business Depot
Manitoba Hydro
Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) local 830
Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) local 341
Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) local 681
Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier
Manitoba Metis Federation

Prix de présence

Développement des ressources humaines Canada
Guichet unique pour les Autochtones
Manitoba Metis Federation
Société franco-manitobaine
Commission des droits de la personne du Manitoba
Manitoba Hydro
Ideal Electric Manufacturing

Pause « style de vie » offerte par :

Duboff Edwards Haight & Schachter
Avocats et conseillers juridiques

Dîner fourni par :

Manitoba Metis Federation